



# Choisissez les meilleurs fonds pour une retraite réussie !

SwissLife Retraite Sélection

Assurance Retraite Multisupport des Professionnels Indépendants



# SwissLife Retraite Sélection

Pour vous, Professions Libérales, Artisans, Commerçants  
et Gérants Majoritaires de SARL



**Vous êtes profession libérale, commerçant, artisan ou gérant majoritaire de SARL ?**

Vous bénéficiez des dispositions de l'article 154 bis du Code Général des Impôts et à ce titre les cotisations que vous versez à SwissLife Retraite Sélection (régime fiscal «Madelin») sont déductibles de votre bénéfice imposable (dans les limites de la législation en vigueur).

# SwissLife Retraite Sélection

Pour vous, Chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole



**Vous êtes exploitant agricole ou vous dirigez une entreprise dont l'activité relève du régime de base d'assurance vieillesse des travailleurs non salariés de l'agriculture ?**

Vous bénéficiez des dispositions de l'article 154 bis 0A du Code Général des Impôts et à ce titre les cotisations que vous versez à SwissLife Retraite Sélection (régime fiscal «Madelin agricole») sont déductibles de votre bénéfice imposable (dans les limites de la législation en vigueur).

Se constituer une retraite surcomplémentaire est indispensable pour compléter les prestations des régimes obligatoires. Préparez dès maintenant votre retraite en profitant des opportunités des marchés, dans le cadre d'un dispositif fiscal avantageux ouvert aux professions libérales, aux commerçants, aux artisans et aux chefs d'exploitation agricole.

SwissLife Retraite Sélection est un contrat d'assurance vie collective de retraite par capitalisation en unités de compte et en euros, à adhésion individuelle et facultative. Il est souscrit, pour le compte de ses adhérents par l'A.G.I.S. (Association Générale Interprofessionnelle de Solidarité) auprès de SwissLife Assurance et Patrimoine.

## Préparez votre retraite avec des sociétés de gestion prestigieuses et reconnues

Pour enrichir son contrat, SwissLife Assurance et Patrimoine a fait appel à des Sociétés de gestion réputées qui mettent chacune leurs compétences et leurs spécialisations à votre service :

- BlackRock I-M
- Carmignac Gestion
- DNCA Finance
- DWS Investments
- Fidelity Investments Lux. SA
- Franklin Templeton A-M
- Halbis Capital Management
- HSBC Investment Funds (Lux)
- Métropole Gestion
- Pictet Funds
- Rothschild & Cie Gestion
- Sinopia Société de Gestion

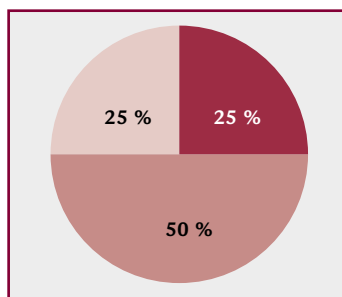
# SwissLife Retraite Sélection

Sélectionnez vos supports financiers, selon votre horizon de placement et votre sensibilité au risque.

- **4 fonds « à profil de gestion »**, multigérés, correspondant chacun à un style de gestion clairement identifié pour vous éviter le souci des arbitrages et le choix délicat entre divers supports.

## Répartition de l'allocation stratégique visée

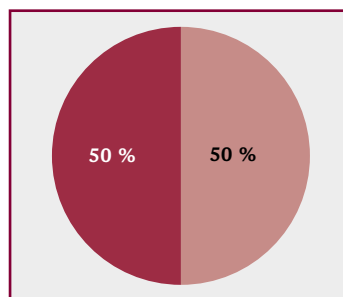
**Profil « Prudent » :**  
SLF (Lux) Portfolio Global  
Income Defensive R



■ Actions ■ Obligations

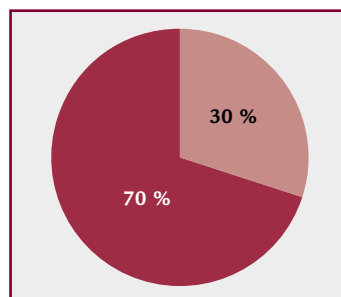
□ **Stratégies actives diversifiées** : actifs apportant un complément de rendement par rapport aux classes traditionnelles ou contribuant à diminuer le risque total du portefeuille

**Profil « Equilibre » :**  
SLF (Lux) Portfolio Global  
Balanced Harmony R



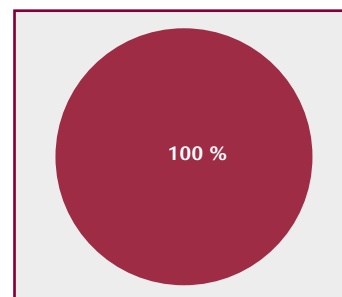
■ Actions ■ Obligations

**Profil « Dynamique » :**  
SLF (Lux) Portfolio Global  
Growth Vitality R



■ Actions ■ Obligations

**Profil « Offensif » :**  
SLF (Lux) Equity Global  
Diversified R



■ Actions

- **26 autres fonds**, si vous recherchez des investissements plus dynamiques ou plus orientés, dont 4 fonds dans le secteur de l'investissement socialement responsable.

- Et bien sûr **un fonds « euros »**, totalement sécurisé, dont les intérêts vous sont définitivement acquis chaque année. **En 2009, Swiss Life a attribué un taux de rendement net de frais de gestion et de frais d'entrée de 3,90 %\* sur le fonds euros de SwissLife Retraite Sélection.**

\* la performance passée ne préjuge pas de la performance future.



**A noter :** les supports en unités de compte ne comportent pas de garantie du capital. Le fonds « euros » est garanti après prélèvement des frais d'entrée et des frais annuels de gestion.

Le vaste choix d'OPCVM\* proposés par SwissLife Retraite Sélection vous permet d'optimiser votre stratégie financière en recherchant les performances les plus prometteuses à l'intérieur d'une large diversité géographique et sectorielle.

De plus, la multigestion (c'est-à-dire l'appel, dans la gestion des fonds, à plusieurs sociétés de gestion indépendantes et réputées) vous offre la possibilité de bénéficier d'une pluralité d'expertises financières, et de maximiser ainsi vos performances.

Vous avez ainsi tous les atouts en main pour vous constituer une retraite motivante.

\*OPCVM : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières

## Deux modes de gestion pour répartir votre investissement selon vos objectifs

### Vous souhaitez piloter votre contrat, optez pour la gestion libre !

Vous connaissez les marchés financiers et suivez régulièrement leur évolution. Elaborez votre propre stratégie financière et arbitrez à votre convenance.

Vous souhaitez plus de sécurité car les marchés boursiers sont trop volatils, ou vous n'avez tout simplement pas le temps ?

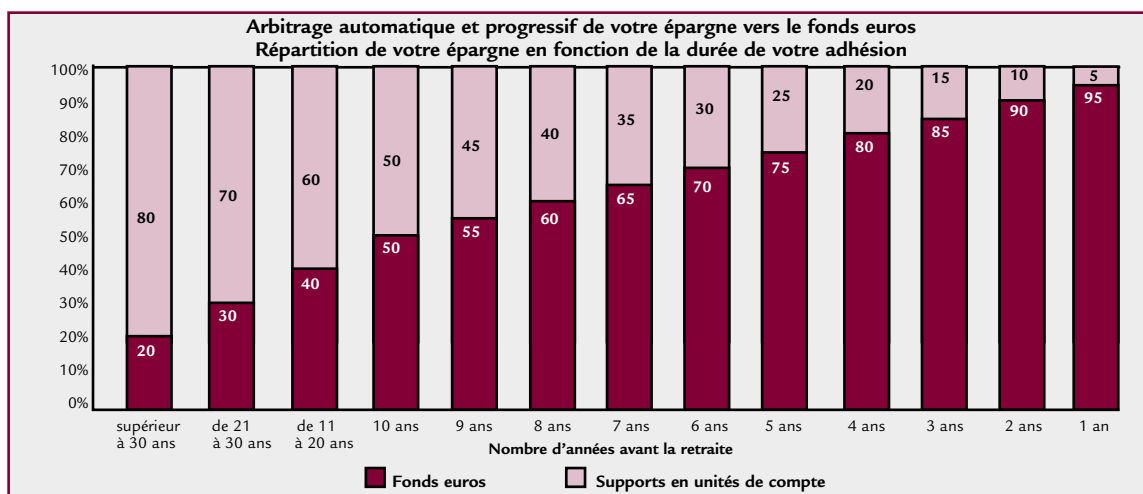
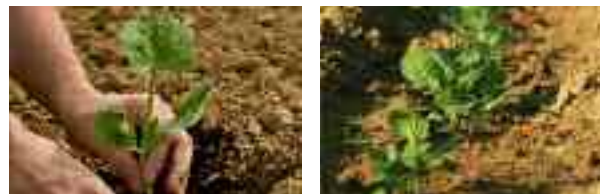
Swiss Life vous propose dans le cadre de la gestion libre, deux options pour vous accompagner tout au long de la durée de votre contrat :

- **l'arbitrage automatique des plus-values** : vos plus-values réalisées sur les supports en unités de compte sont automatiquement sécurisées par leur transfert sur le fonds euros, dès qu'elles atteignent le niveau que vous avez choisi : 15, 20, 25 % ou un pourcentage de votre choix (au minimum de 10 %).

- **l'arbitrage automatique en cas de moins-values** : sur les supports en unités de compte que vous avez choisis, un arbitrage est automatiquement réalisé par leur transfert sur le fonds euros, si la valeur liquidative de ces supports venait à atteindre une moins-value de 15, 20, 25 % ou un pourcentage de votre choix (au minimum de 10 %).

### Vous souhaitez laisser le pilotage de votre contrat à l'assureur : choisissez l'arbitrage automatique et progressif de votre épargne vers le fonds euros.

Vous approchez de l'âge de votre retraite ou vous voulez minorer vos risques tout en profitant encore de la dynamique des marchés boursiers ? Alors optez pour ce mode de gestion : l'exposition au risque de votre contrat diminuera.



## La souplesse de réorienter à tout moment et librement votre épargne

L'orientation que vous voulez donner à votre Compte Retraite vient à changer ?

Vous souhaitez accéder à des placements plus risqués ou au contraire plus sécurisés ?

Avec SwissLife Retraite Sélection, vous pouvez à **tout moment** effectuer des arbitrages sur votre épargne entre les différents fonds qui vous sont proposés.

Et bien sûr à chaque échéance anniversaire de votre adhésion, vous pouvez décider de répartir différemment vos cotisations périodiques.

## Des cotisations adaptées à votre activité

Avec SwissLife Retraite Sélection, vous vous constituez une retraite par le versement de cotisations périodiques régulières tout au long de votre contrat. Non seulement vous adaptez le montant de vos cotisations au rythme de votre activité, mais encore vous lissez les fluctuations boursières par vos investissements progressifs.

Vous pouvez également racheter des cotisations au titre des années antérieures (selon les législations en vigueur).

Vous avez déjà souscrit un contrat «Madelin» ou «Madelin Agricole» : vous pouvez transférer sur un contrat SwissLife Retraite Sélection, l'épargne constituée et ainsi bénéficier de ses nombreux avantages.



## Un taux de rente garanti dès votre adhésion

Avec SwissLife Retraite Sélection, le **taux de conversion de la rente** qui vous sera versée **est garanti dès votre adhésion**, et jusqu'à la liquidation de votre retraite. L'engagement que prend ainsi Swiss Life est fondamental dans le cadre de la constitution de votre retraite, car il vous protège des conséquences de l'allongement de la durée de vie.

## Un vrai choix le jour de votre retraite

Au terme de votre contrat, **5 options de rente vous sont proposées** :

- 1** Rente à vie non réversible
- 2** Rente à vie non réversible avec annuités garanties (\*)
- 3** Rente à vie réversible à 60 % au profit de la personne que vous avez désignée
- 4** Rente à vie réversible à 100 % au profit de la personne que vous avez désignée
- 5** Rente à vie réversible à 100 % au profit d'un bénéficiaire désigné avec annuités garanties (\*)

Au terme de votre contrat, vous choisissez l'option la mieux adaptée à vos besoins, en fonction de votre situation familiale et patrimoniale à cette date.

(\*) calculées selon la réglementation en vigueur.

## Une option indispensable : la garantie plancher-décès

Souscrite à l'adhésion, la garantie plancher-décès permet de compenser une moins-value éventuellement constatée lors du décès de l'adhérent (garantie limitée à 30 % des versements nets, avec un maximum de 75 000 €). Le capital sera versé aux bénéficiaires sous forme de rentes. La cotisation de cette option n'est prélevée que si le contrat est en moins-values latentes.

## Un dispositif fiscal avantageux

Pour faciliter leur effort financier dans la préparation de leur régime de retraite surcomplémentaire, les professions libérales, commerçants, artisans et gérants majoritaires de SARL bénéficient depuis une quinzaine d'années, d'un dispositif fiscal spécifique : la loi dite "Madelin".

De même, les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole peuvent profiter des avantages de la loi du 18/11/1997.

Ces deux textes ont été récemment améliorés par la loi Fillon. SwissLife Retraite Sélection répond aux exigences de ces législations : ainsi vos cotisations retraite sont déductibles de votre revenu imposable dans les limites d'une large enveloppe (articles 154 bis et 154 bis 0A du Code Général des Impôts).

A noter que votre conjoint\* et pour le contrat "Madelin Agricole" certains membres\* de votre famille non rémunérés mais participant à l'activité de votre entreprise peuvent également adhérer à SwissLife Retraite Sélection et profiter des avantages fiscaux, s'ils remplissent les conditions exigées par ces lois.

\* Selon les législations spécifiques.

Votre interlocuteur commercial

**SwissLife Assurance et Patrimoine**

Siège social :  
86, boulevard Haussmann  
75380 Paris Cedex 08

SA au capital de  
€ 154.797.164,35

Entreprise régie par le  
Code des Assurances  
341.785.632 RCS Paris

[www.swisslife.fr](http://www.swisslife.fr)



ASSOCIATION GENERALE  
INTERPROFESSIONNELLE DE SOLIDARITE  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
86, bd Haussmann - 75008 PARIS